

N° du plan

Concession n°

Concession Cinéraire

(Attribution d'une case de columbarium)
dans le Cimetière Communal

Le Maire de la Commune de Faucon,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-8 et L.2213-9.
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2013 relative au tarif des concessions des cases de columbarium.
- Vu le règlement du columbarium de FAUCON DE BARCELONNETTE en date du 1^{er} février 2011.

Vu la demande présentée par

Adresse :

tendant à obtenir une case dans le columbarium du cimetière de FAUCON DE BARCELONNETTE à l'effet d'y fonder :

- sa sépulture individuelle (1)
- sa sépulture et celle de (1)
- sa sépulture et celle des membres de sa famille. (1)

ARRÊTE :

Article 1. – Il est concédé à M dans le columbarium du cimetière communal, une case aux dimensions intérieures d'environ : profondeur 45 cm - largeur 40 cm - hauteur 35cm, à l'effet d'y déposer (nombre) urne(s). Cette case porte le N° ...1... et est accordée pour une durée de 50 (cinquante) années soit jusqu'au :

Article 2. – Cette concession cinéraire est accordée à titre de :

- a) concession nouvelle. (1)
- b) ~~Renouvellement de la concession accordée le~~ et expirant le (1)
- c) ~~Conversion de la concession accordée le~~ et expirant le (1)

Article 3. – La concession est accordée moyennant la somme de CINQ CENT CINQUANTE EUROS (550,00 €) à verser dans la caisse du receveur municipal.

Article 4. – Le titulaire de la case accepte de se conformer aux dispositions du règlement du columbarium de la Commune.

Article 5. – Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

Article 6. – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en Mairie, le

Enregistré à : S.I.E. DE MANOSQUE

Enregistrement : Pénalités :
Total liquidé :
Montant reçu :
L'Agente administrative des finances publiques

Le Maire,

aire de la concession -

(1) rayer les mentions inutiles.